



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°08/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

15

Pour

15

Contre

Non participation au vote

L'an deux mille quatorze,

le quatorze février à quatorze heures et trente minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Michel CAQUOT, Bernard DOUCET, Jean-Louis DEVAUX, Alphonse SCHWEIN, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Maurice BENOIST, Patrick LIBERA, Jacky BAILLOT et Roland BOULARD, Et Mesdames Olivette BARRE et Joëlle VASSEUR.

OBJET : COMPOSITION DES INSTANCES CONSULTATIVES DU SDIS

Vu le rapport du Président,

Considérant que les élections pour le renouvellement des conseils municipaux sont fixées au 23 et 30 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

● **DECIDE** de fixer la composition des instances consultatives du SDIS comme suit :

1. Nombre de représentants au Comité Technique Paritaire : 6 représentants de l'administration et 6 représentants des personnels,
2. Nombre de représentants au Comité Technique : 6 représentants de l'administration et 6 représentants des personnels,
3. Nombre de représentants au Comité d'Hygiène et de Sécurité : 6 représentants de l'administration et 6 représentants des personnels,
4. Nombre de représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : 6 représentants de l'administration et 6 représentants des personnels,
5. Nombre de représentants à la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C : 5 représentants de l'administration et 5 représentants des personnels,
6. Nombre de représentants à la Commission Administrative Paritaire des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie C : 4 représentants de l'administration et 4 représentants des personnels,
7. Nombre de représentants à la Commission Administrative Paritaire des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie B : 3 représentants de l'administration et 3 représentants des personnels,

8. Nombre de représentants à la Commission Administrative Paritaire des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie A : 3 représentants de l'administration et 3 représentants des personnels,
9. Nombre de représentants à la Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires : 7 représentants de l'administration et 7 représentants des personnels.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
26 FEV. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.